



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session Cinquième Commission

Points 75 c) et d) et 117 de l'ordre du jour

**Examen de l'application des recommandations et décisions  
adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :**  
**Conseil consultatif pour les questions de désarmement;**  
**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

**Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001**

## **Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant le programme de travail de l'Institut pour 2001**

### **Note du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Conformément aux dispositions du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) (voir la résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe, par. 3 de l'article VIII), on trouvera ci-après la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut touchant une subvention de 213 000 dollars pour 2001, imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, qui est présentée à l'Assemblée générale pour approbation. Un crédit a déjà été prévu à cet effet au chapitre 4 du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

1. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, agissant en tant que Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a approuvé, en vue de sa soumission à l'Assemblée générale, le programme de travail et le projet de budget de l'Institut pour 2001 (voir A/55/349, par. 27). Le Secrétaire général a transmis à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut contenant les prévisions des ressources nécessaires incluses dans le budget susmentionné (A/55/267, annexe II). Le présent rapport, qui contient les chiffres actualisés fournis par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, est présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle approuve une subvention d'un montant de 213 000 dollars imputée sur le budget ordinaire.

2. Dans son rapport, le Conseil a constaté avec regret que, depuis plusieurs années, le montant de la subvention reçue de l'ONU n'avait pas été corrigé de l'inflation. Étant donné l'importance de cette subvention pour le fonctionnement de l'Institut, le Conseil a demandé que la question demeure à l'étude.

3. Le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001 prévoit au chapitre 4 (Désarmement) l'attribution à l'Institut d'un montant de 426 000 dollars des États-Unis représentant la subvention de l'Organisation à l'Institut pour ces deux années. Bien que les crédits nécessaires soient déjà prévus dans le budget-programme, une demande officielle de subvention d'un montant de 213 000 dollars est néanmoins présentée à l'Assemblée générale pour 2001 conformément à la procédure établie.

4. L'Assemblée générale a demandé, à la section IV de sa résolution 44/201 B du 21 décembre 1989, intitulée « Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », que le Secrétaire général lui rende compte tous les ans de la situation financière de l'Institut. Cette situation se présente comme suit :

a) Les disponibilités au début de 2000 s'élevaient à 840 800 dollars, y compris un montant de 134 500 dollars au titre de la réserve de trésorerie opérationnelle pour 2000;

b) Le montant total des recettes de 2000 est estimé à 1 361 500 dollars, se décomposant comme suit : contributions volontaires et dons publics : 1 128 500 dollars; intérêts : 20 000 dollars; et subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU : 213 000 dollars. On trouvera des détails sur les prévisions révisées pour 2000 et les estimations pour 2001 des recettes provenant de contributions volontaires aux annexes I et II;

c) Les dépenses révisées pour 2000 sont estimées à 1 154 500 dollars, dont un montant de 44 800 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes. Les prévisions pour 2001 s'établissent à 1 252 800 dollars, dont 43 300 dollars au titre de l'appui aux programmes et 130 000 dollars au titre de la réserve de trésorerie opérationnelle. Le détail des prévisions révisées pour 2000 et des estimations de dépenses en 2001 est indiqué à l'annexe III;

d) Les disponibilités à la fin de 2000 sont estimées à 1 047 800 dollars, y compris une réserve de trésorerie opérationnelle de 134 500 dollars.

5. Si l'Assemblée générale approuve la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire

au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, étant donné que les ressources nécessaires ont déjà été demandées au paragraphe 4.28 du projet de budget-programme pour cet exercice<sup>1</sup>.

*Notes*

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1).*

## Annexe I

## Estimations révisées des recettes de l'UNIDIR provenant de contributions volontaires – 2000

<i>Contributeurs</i>	<i>En dollars des États-Unis</i>
<b>A. Contributions reçues</b>	
Canada . . . . .	13 510
Finlande . . . . .	23 750
France . . . . .	300 000
Grèce . . . . .	7 600
Israël . . . . .	6 060
Luxembourg . . . . .	2 190
Norvège . . . . .	75 000
Norvège . . . . .	9 990
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	20 000
Suisse . . . . .	40 100
Fondation Ford . . . . .	247 700
Institute on Global Conflict and Cooperation . . . . .	100 000
<b>Total partiel A . . . . .</b>	<b>845 200</b>
<b>B. Contributions annoncées</b>	
Belgique . . . . .	11 300
Égypte . . . . .	5 000
Ghana . . . . .	5 000
Inde . . . . .	5 000
Pays-Bas . . . . .	12 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	170 000
Suède . . . . .	15 000
Fonds des Nations Unies/Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international . . . . .	50 000
Union de banques suisses (UBS AG) . . . . .	10 000
<b>Total partiel B . . . . .</b>	<b>283 300</b>
<b>Total des contributions volontaires pour 2000 . . . . .</b>	<b>1 128 500</b>

## Annexe II

### Estimations des recettes de l'UNIDIR provenant de contributions volontaires – 2001

<i>Contributeurs</i>	<i>En dollars des États-Unis</i>
Égypte . . . . .	5 000
France . . . . .	300 000
Ghana . . . . .	5 000
Grèce . . . . .	7 600
Inde . . . . .	5 000
Israël . . . . .	6 000
Luxembourg . . . . .	2 000
Norvège . . . . .	75 000
Pays-Bas . . . . .	12 000
Suisse . . . . .	40 000
<b>Total des contributions annoncées pour 2001 . . . . .</b>	<b>457 600</b>

## Annexe III

### Détail des prévisions révisées pour 2000 et des dépenses prévues en 2001 pour l'UNIDIR

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Prévisions révisées 2000</i>	<i>Prévisions de dépenses 2001</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
<b>A. Dépenses directes de programmes et d'administration</b>			
Personnel temporaire affecté aux réunions	2,5	0,0	(2,5)
Honoraires et frais de voyage des consultants	84,3	87,3	3,0
Groupes spéciaux d'experts	42,0	10,0	(32,0)
Traitements et dépenses communes de personnel	448,7	450,3	1,6
Contrats de prestation de services individuels	402,0	365,8	(36,2)
Formation linguistique	3,6	3,6	0,0
Autres formations spécialisées	3,0	3,0	0,0
Programme de bourses (allocations)	20,2	80,8	60,6
Voyages de bourses d'études	5,0	5,0	0,0
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	44,4	30,2	(14,2)
Location de salles de conférence	1,0	1,0	0,0
Location du matériel nécessaire pour assurer les services de conférence	2,0	2,0	0,0
Dépenses de représentation	2,5	2,0	(0,5)
Autres travaux contractuels d'imprimerie	4,0	3,0	(1,0)
Entretien du matériel de bureautique	7,0	7,0	0,0
Papier pour travaux de reproduction interne	17,0	18,0	1,0
Abonnements et commandes renouvelables	2,5	2,5	0,0
Fournitures et matériel	3,0	3,0	0,0
Achat de matériel de bureau	15,0	5,0	(10,0)
<b>Total</b>	<b>1 109,7</b>	<b>1 079,5</b>	<b>(30,2)</b>
<b>B. Dépenses d'appui aux programmes</b>			
5 % du total A (déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	44,8	43,3	(1,5)
<b>Montant estimatif total des dépenses (A+B)</b>	<b>1 154,5</b>	<b>1 122,8</b>	<b>(31,7)</b>
<b>C. Réserve de trésorerie opérationnelle</b>			
15 % du total A (déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	134,5	130,0	(4,5)
<b>Total (A+B+C)</b>	<b>1 289,0</b>	<b>1 252,8</b>	<b>(36,2)</b>